

ASSURANCES, ASSISTANCE ET SERVICE DE CONCIERGERIE DE VOTRE CARTE BNP PARIBAS



Modifications des conditions
au 1^{er} janvier 2017 (voir au verso)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Cher Client,

Vous détenez une carte bancaire BNP Paribas et nous vous remercions de votre fidélité. Nous vous informons dans le présent document des aménagements applicables au 1^{er} janvier 2017, liés aux prestations d'Assurances, d'Assistance et du Service de Conciergerie, en fonction de la carte que vous détenez.

Cartes Visa Classic, BNP Net, Visa Premier, Visa Infinite :

- Les services d'Assurances Voyage et d'Assistance Voyage de votre carte seront dorénavant assurés par Europ Assistance. Les garanties restent inchangées.
- La garantie "Achats" sera supprimée.
- L'assurance "Prolongation Garantie Constructeur", pour les détenteurs d'une option Crédit, sera inchangée.
- Les services d'Assurances Internet, pour les détenteurs d'une carte ou formule BNP Net, seront transférés au nouvel assureur La Parisienne à la date anniversaire de l'adhésion au contrat. Les garanties seront inchangées.

Conciergerie Visa Infinite : le service de Conciergerie sera assuré par Generali Concierge Services. Les services seront inchangés.

Provisio MasterCard :

- La garantie "Achats" sera supprimée.
- Les Assurances Voyage et "Prolongation Garantie Constructeur" et l'Assistance Voyage seront inchangées.

Visa Business, Visa Gold Business :

- Les garanties d'Assurances et d'Assistance Voyage ainsi que la garantie "Utilisation frauduleuse du téléphone portable" seront dorénavant assurées par Europ Assistance. Les garanties restent inchangées.
- La garantie "Indemnités Journalières" reste inchangée.
- La garantie "Achats" sera supprimée.
- La garantie "Prolongation Garantie Constructeur" devient "Extension de garantie" et sera assurée par Europ Assistance.

Visa Affaires, Visa Gold Affaires : les garanties d'Assurances et d'Assistance seront dorénavant assurées par Europ Assistance. Les garanties restent inchangées.

Les nouvelles notices d'information seront disponibles auprès de votre conseiller habituel ou sur le site Internet mabanque.bnpparibas et mabanquepro.bnpparibas à compter du 31/10/2016.

L'absence de contestation de ces modifications dans un délai de 2 mois vaut acceptation de votre part. En cas de refus, vous pouvez résilier votre contrat sans frais avant l'entrée en vigueur de ces changements.

Nous vous remercions pour votre confiance,

Le Service Marketing Cartes



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change